

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
NUMERO 2011 – 1- 002
JEUDI 24 FEVRIER 2011**

L'an deux mil onze, Jeudi 24 Février, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 h 30 heures à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : Jeudi 17 Février 2011

Étaient présents : Messieurs CALLIOT Michel, LAUNAY Jacques, CHOLET Didier, MAIGNAN André, NABUCET Frédéric, PELLAN Philippe, GIRARD Jacques, YOBE Sébastien, Mesdames BLINTZOWSKY Christiane, LEVEQUE Christiane, MARTIN Caroline, DE LA MOUSSAYE Martine, BOULIN Claude.

Étaient absents, représentés : Messieurs GUEGAN André, HOURDIN Xavier, ROUXEL Fred, Mesdames TADIER Joële, MEHOUAS Josiane.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres absents non représentés : 0

Nombre de membres représentés : 5

Quorum : 10

Monsieur Sébastien YOBE, candidat, est élu secrétaire de séance. Le procès verbal du Conseil Municipal du 27 Janvier 2011 est validé et signé par les membres ayant participé à la séance.

Dossier N°1 : Délibération N° 2011- 2 - 010 : MODIFICATION DELIBERATION N° 130/10 DU 20 DECEMBRE 2010 RELATIVE A LA REORGANISATION DE SERVICES MUNICIPAUX

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur CALLIOT, Adjoint en charge du personnel, qui indique qu'il convient d'annuler le planning d'un agent du camping, tel qu'acté dans la délibération sus visée, et de le remplacer par un nouveau planning. Monsieur CALLIOT ajoute que l'ensemble du dossier de réorganisation a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire, réuni le 3 Février 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ANNULE** le planning horaire annuel figurant à la délibération n° 130/10 du 20 Décembre 2010, tel que :

SERVICE CAMPING - POSTE ADJOINT TECHNIQUE DE DEUXIEME CLASSE - TEMPS COMPLET 1561 heures annuelles dues			
FONCTION	HEURES REELLES HEBDOMADAIRES	NOMBRE DE SEMAINES	TOTAL
Du 1er Janvier 2011 au 28 Février 2011 et du 1er Novembre 2011 au 31 Décembre 2011	30	17	510
Du 1er mars 2011 au 31 Octobre 2011	35	30	1050
TOTAL HEURES EFFECTUEES			1560
TOTAL HEURES DUES			1561

- **REPLACE** ce planning annuel par le tableau suivant :

SERVICE CAMPING - POSTE ADJOINT TECHNIQUE DE DEUXIEME CLASSE - TEMPS COMPLET 1561 heures annuelles dues			
FONCTION	HEURES REELLES HEBDOMADAIRES	NOMBRE DE SEMAINES	TOTAL
Du 1er Avril au 30 Juin et du 1er Septembre au 30 Septembre	38,75	17	658,75
Du 1er Juillet au 31 Août	35	9	315
Du 1er Octobre au 28 Février	27,5	8	220
	22	8	176
Du 1er mars au 31 Mars	38,75	5	193,75

TOTAL HEURES EFFECTUEES	1563,5
TOTAL HEURES DUES	1561

DOSSIER N°2 : DELIBERATION N° 2011- 2 - 011 : DEMANDE D'AGREMENT EN VUE DE L'ACCUEIL D'APPRENTIS

Michèle MOISAN, Maire, indique que les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'apprentissage. A ce titre, il est proposé d'accueillir au sein du service « espaces verts et petit aménagement » 2 apprentis, dont l'un à l'automne 2010, et l'autre en 2011.

Pour accueillir un apprenti dans le cadre de sa formation pratique, la Commune de Fréhel doit solliciter un agrément auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi. La collectivité désignera un maître d'apprentissage, qui, du seul fait de sa qualification, sera directement responsable de la formation des apprentis, et assumera les fonctions de tuteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Le Maire à mettre en œuvre, et à signer au plus deux contrats d'apprentissage simultanés pour le Service municipal des Espaces Verts, d'une durée comprise entre 1 an et 3 ans, en fonction du diplôme préparé
- **SAISIRA** le Comité Technique Paritaire pour avis sur les conditions d'accueil et sur la formation des apprentis.
- **SOLLICITERA** un agrément en vue de la formation d'apprentis auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, avec désignation d'un maître d'apprentissage.
- **ENGAGE** une enveloppe financière aux fins de rémunération des apprentis, en fonction d'un pourcentage du SMIC variant selon l'âge, l'ancienneté du contrat et le niveau du diplôme préparé.

DOSSIER N°3 : DELIBERATION N° 2011- 2 - 012 : ADOPTION DU PRINCIPE DE RECRUTEMENT EN BESOIN OCCASIONNEL

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur CALLIOT, Adjoint en charge du personnel, qui explique aux membres présents, qu'en cas d'absences imprévues de personnel, on ne peut garantir la continuité de service qu'en recrutant dans l'urgence des agents non titulaire de droit public, dans le cadre d'un besoin occasionnel (Article 3 – alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, dans le cadre de la continuité du service public, le principe de recourir au recrutement d'agents non titulaires de droit public pour un besoin occasionnel, sur une durée d'engagement de 3 mois maximum, renouvelable une seule fois, par reconduction expresse.
- **AUTORISE** Le Maire à procéder à ces recrutements

Dossier N°4 : DELIBERATION N° 2011- 2 - 013 : POSITION SUR LA VENTE PROGRAMMEE DU BUREAU DE POSTE

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur CHOLET, Adjoint, qui informe l'Assemblée délibérante que le Groupe La Poste, au travers de sa foncière représentée ici par Poste-Immo, souhaite mettre en vente le bâtiment qui se situe Rue de la Grande Abbaye. La cession porte sur l'ensemble de l'immeuble, le rez-de-chaussée étant occupé par La Poste ; un bail commercial serait régularisé avec le futur propriétaire. Monsieur CHOLET précise que de nombreux travaux sont à réaliser.

Il est rappelé que la Commune pourrait exercer son droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix contre, et 2 abstentions :

- **REJETTE** tout projet d'acquisition du bâtiment abritant le bureau de poste, Rue de la Grande Abbaye.

Dossier N°5 : Délibération n° 2011- 2 - 014 : ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL

Madame MOISAN, Maire, présente aux membres l'association A.N.E.L, qui a pour objectif de défendre le rôle et la place des élus des collectivités littorales. Il est jugé primordial que les collectivités territoriales concernées puissent se fédérer auprès d'une association, afin d'élaborer des propositions pour l'avenir du littoral et de la mer, et de les faire valoir auprès des partenaires publics et privés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer le bulletin d'adhésion à l'Association Nationale des Elus du Littoral pour l'année 2011, pour un montant de 0.14 € par habitant, soit 224.56 Euros.

Dossier N°6 : AMENAGEMENT COLOMBARIUM

Madame MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur CALLIOT, Adjoint, qui évoque la nécessité de prévoir l'extension du colombarium, Différents projets sont possibles, à savoir la création de lignes de tombes, ou adossement de cavurnes au préau existant. Ce dossier sera approfondi en fonction des besoins, et des données techniques. Il sera examiné en Commission de Travaux, et représenté en Conseil Municipal.

Dossier N°7 : Délibération n° 2011- 2 - 015 : S.D.E : RENOVATION ET EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC, REMPLACEMENT PRISES DE COURANT

Madame MOISAN, Maire, indique qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Electricité a procédé à 4 études :

1. Eclairage du parking du Vieux Bourg, avec installation de 3 candélabres
2. Rénovation de l'éclairage public sur 53 foyers ballons fluorescents sur poteaux béton, pour mise aux normes 2015.
3. Modification des prises de courant sur le Camping du pont de l'Etang, pour mise en sécurité
4. L'illumination de la stèle dédiée à Monsieur Roland Brouard, située à Sables d'Or Les Pins

et en a adressé les conditions financières pour décision du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les quatre projets d'éclairage public présentés par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor

Dossier N°8 : Délibération n° 2011- 2 - 016 : TARIFICATION SOCIALE DU CAMPING MUNICIPAL DU PONT DE L'ETANG

Madame MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des finances, qui propose de renouveler la tarification sociale pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECLARE** formellement la vocation sociale du camping municipal. Cette vocation sociale se traduit, au regard de la tarification par des exonérations substantielles allant de 10 % à 100 %.
- **APPROUVE** la liste des personnes physiques et morales ouvrant droit à exonération partielle ou totale des redevances exigibles au titre des prestations tarifées du camping municipal, telle que :
 - Colonies de vacances associatives : 10 %
 - Handicapés permanents : 10 %
 - Mutilés et invalides de guerre : 20 %
 - Groupes scolaires extérieurs à la commune : 10 %
 - Titulaires du R.S.A : 20 %
 - Saisonniers sur Fréhel, et non résidents sur la commune : 20 %
 - C.L.S.H municipaux hors commune : 30 %
 - Associations d'insertion : 100 % sauf électricité
 - C.L.S.H de Fréhel : 100 %
 - Sauveteurs intervenant sur la commune 100 %
 - Personnel de sécurité du camping 100 %
 - Junior associations de la commune 100 %
 - Moniteurs saisonniers de l'Ecole de voile de Fréhel 100 % sauf électricité
 - Stagiaires du Syndicat des Caps 100 % sauf électricité
 - animateurs du dispositif Cap Armor de la commune 100 %

- Groupes scolaires de la commune 100 %
- Groupes scolaires hors commune 20 %
- Salariés Club de Plage 100 % sauf électricité

Dossier N°9 : Délibération n° 2011- 2 - 017 : TOUR DE FRANCE : TARIFS FORFAITAIRES CAMPING ET PARKINGS

Madame MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur CALLIOT, Adjoint en charge du Camping, qui propose, à la demande des organisateurs du Tour de France, un tarif forfaitaire maximal de 10 € par nuitée et par installation, entre le 2 et le 7 Juillet 2011. Il précise que ce tarif concernera à la fois les usagers habituels du camping présents à cette période, et les usagers présents à l'occasion du Tour de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 9 voix contre, et 2 abstentions,

- **FIXE** un tarif forfaitaire maximal de 12 € par nuitée et par installation, entre le 2 et le 7 Juillet 2011, pour le stationnement sur le Camping du pont de l'Etang, à l'occasion du Tour de France.

Dossier N°10 : Délibération n° 2011- 2 – 018 : BUDGET 2011 COMMUNE ET CAMPING : INSCRIPTION DE DEVIS EN INVESTISSEMENT – DELIBERATION CADRE ANNUELLE

Madame MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des Finances, qui rappelle qu'une délibération est rendue obligatoire pour affecter tout mandatement en section d'investissement, lorsque le prix unitaire des biens acquis est inférieur à 500.00€ .

Cette disposition, qui permet à la Commune de percevoir le FCTVA, concerne deux devis :

- un devis concernant l'acquisition de robinet « style presto » destiné au camping municipal
- un devis concernant l'acquisition de barrières destinées à l'affichage sur la Commune

Par ailleurs, Madame BLINTZOWSKY propose de prendre une délibération annuelle, qui cadre le type de biens pouvant être affectés en investissement, et qui autorise le Maire à en ordonner la dépense au cours de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **INSCRIT** deux factures en section d'investissement.

Vu l'article 47 de la loi de finances rectificative pour 1998, modifiant les articles L2122-21, L3221-2, et L 4231-2 du Code Général des collectivités Territoriales, en donnant aux assemblées délibérantes la compétence de décider qu'un bien meuble de faible valeur puisse être imputé en section d'investissement,

➤ **DECIDE :**

- D'établir un additif à la liste réglementaire définie par la circulaire interministérielle du 28 Avril 1987, précisant les règles d'imputation budgétaire des dépenses du secteur public local, de biens de valeur inférieure à 500 Euros, considérées comme valeurs immobilisées
- De prendre une délibération – cadre annuelle précisant les biens pouvant être ainsi affectés en investissement, à savoir :
 - tout matériel d'incendie
 - tout matériel de transport
 - tout matériel de bureau et d'informatique
 - tout matériel et travaux de réfection des bâtiments communaux
 - tout matériel et travaux de voirie pour les services techniques et les espaces verts
 - tout mobilier et matériel urbain
 - tout matériel et travaux d'éclairage public, de basse tension et de génie civil
 - tout matériel et travaux de création ou de réaménagement d'espaces verts, parcs ou jardins
- **CHARGE** Madame Le Maire, pour l'année 2011, de prendre les décisions prévues aux articles L2122-21, L3221-2, et L 4231-2 du Code Général des collectivités Territoriales, et en particulier d'ordonner les dépenses et de les imputer en investissement, conformément à la délibération cadre pour les biens meubles d'une valeur inférieure au seuil de 500 Euros.

Dossier N°11 : Délibération n° 2011- 2 - 019 : AUTORISATION DE CLOTURE BUDGET LOTISSEMENT DES CYGNES

Michèle MOISAN, Maire, rappelle que le Lotissement des cygnes concerne le terrain revendu par la Commune à la SECIB, à l'entrée du Bourg de Fréhel, puis donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des Finances. Celle-ci indique que le Lotissement des Cygnes a fait l'objet d'un simple achat, et revente de terrains. Tous les articles comptables sont à zéro. Il y a lieu de clore officiellement, à la demande de la Trésorerie, ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ENTERINE** la clôture du budget du Lotissement des Cygnes.

Dossier N°12 : Délibération n° 2011- 2 - 020 : SURVEILLANCE PLAGES ANNEE 2011

Madame MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur CALLIOT, Adjoint : deux prestataires ont été consultés : la S.N.S.M (27 683.69 €), et la Fédération Française Sauvetage et Secourisme (30927.69 €). La commune doit, dans tous les cas fournir le logement et le local des sauveteurs, le matériel de secours, la pharmacie, le téléphone, et les appareils de communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 2 voix contre, et 5 abstentions :

- **AUTORISE** Le Maire à signer une convention avec la SNSM, fixant le nombre de sauveteurs à 3 par poste et par site, le nombre de journées d'intervention à 276, pour un montant de frais de mise à disposition de 1 794 € , soit 6.50 € pour 276 journées entre le 1^{er} Juillet au 31 Août 2011.
- **PRECISE** que la Commune prendra en charge le matériel et les produits nécessaires à l'équipement des postes de secours

Dossier N°13 : Délibération n° 2011- 2 - 021 : AVIS SUR RESTRUCTURATION EXTERNE EARL CARFANTAN

Madame MOISAN, Maire, explique qu'une enquête publique, diligentée par Le Préfet, s'est déroulée du 14 Janvier au 15 Février 2011, au sujet de la demande présentée au titre de l'installation classée « EARL CARFANTAN », exploitée à Plurien. La Commune est amenée à émettre un avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la demande présentée au titre de l'installation classée « EARL CARFANTAN », exploitée à Plurien, en vue de la restructuration externe, avec augmentation de cheptel d'un élevage avicole autorisé, soit 222354 animaux équivalents, avec mise à jour de la gestion des déjections, et adaptation de l'unité de fabrication d'engrais et de supports de cultures, ainsi que des constructions sur le site de « La Grande Hazaie », en Plurien.

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 2011- 2 - 022 : APPROBATION DU PROGRAMME DE VOIRIE 2011

Michèle MOISAN donne la parole à Monsieur LAUNAY, Adjoint en charge des travaux, qui expose les conclusions de la commission de travaux du 2 Février 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de voirie 2011, tel que proposé par la Commission de Travaux du 2 Février 2011, tel que :

Voirie	Retenue	Non retenue
Ville Alain vers Plurien	13 728 Euros	
Ville Neuve l'Orfeuillet	14 332.50 Euros	
Haut Carrien l'Orfeuillet	10 816 Euros	
Ville Even	14 709.50 Euros	
Epine Briend (atelier GOURANTON)		12 051 Euros
Allée des Mélèzes	12 051 Euros	

Allée des Tritons		
Allée des Korrigans		
Enveloppe disponible		68 222.95 Euros
Enveloppe utilisée		65 637 Euros

Délibération n° 2011- 2 - 023 : CHOIX ENTREPRISES RENOVATION EGLISE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Michèle MOISAN, Maire, reprend l'antériorité de l'opération de rénovation de l'église, opération inscrite dans le cadre du Contrat de Territoire (délibération n°95/10 du 25 Novembre 2010). Il est rappelé que le coût total de l'opération se monte à 97 405 € , dont 60 %, soit 58 443 € seront reversés à la Commune au titre du montant subventionné.

Le Maire rappelle les travaux déjà autorisés (Restauration des vitraux par l'Entreprise HELMBOLD pour 28 591.74 € , Remplacement du beffroi par l'entreprise BODET pour 22 191.78 €). La Commission « Travaux », réunie le 2 Février 2011, a examiné les conditions tarifaires concernant les travaux de maçonnerie et menuiserie, et les travaux de zinguerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Le Maire à signer, dans le cadre des travaux de rénovation de l'Eglise de Fréhel :
 1. le devis de l'Entreprise MOULLEC relatif aux travaux de menuiserie et de maçonnerie, pour un montant TTC de 25 955.59 €
 2. le devis de l'Entreprise CARDIN relatif aux travaux de zinguerie, pour un montant TTC de 5 478.88 €

Délibération n° 2011- 2 - 024 : CREATION DE DEUX CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Michèle MOISAN, Maire, fait état de besoins en personnel de renfort pour des travaux techniques polyvalents, nécessité d'autant plus pressante du fait de la programmation du Tour de France, et de la saison estivale. Il est donc proposé de recruter deux agents, dont les compétences correspondant à différents corps de métiers (terrassement, transport de matériaux, électricité, plomberie, etc...) sont exploitables tant au Camping du Pont de l'Etang, que sur d'autres sites de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Le Maire à signer deux conventions individuelles de contrat d'accompagnement vers l'emploi avec l'Etat et chacun des salariés, pour une durée de 6 mois à compter du 7 Mars 2011, pour une quotité de travail de 35 heures par semaine.
- **AUTORISE** Le Maire à signer pour chacun d'entre eux un contrat de droit privé « CAE »

Délibération n° 2011- 2 - 025 : CONSULTATION FOURNISSEURS POUR MEDAILLE A L'EFFIGIE DE LA COMMUNE DE FREHEL

Michèle MOISAN, Maire, propose aux membres présents de faire réaliser une médaille par un professionnel (graveur, fondeur, ...) à l'effigie de la Commune. Cette médaille pourrait être remise à des occasions diverses (Tour de France, jumelages, etc...). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Le Maire à consulter des professionnels pour la réalisation d'une médaille à l'effigie de la Commune.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 HEURES 10.

Le Maire
Michèle MOISAN